



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Émirats arabes unis

Question écrite n° 72992

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme aux Emirats arabes unis. D'après le dernier rapport d'Amnesty International, quinze personnes au moins auraient été condamnées à la peine capitale et 18 à des peines de flagellation. Le nombre réel était probablement plus élevé. Il aimerait connaître les moyens mis en oeuvre par la France pour que les droits de l'homme soient respectés dans ce pays.

Texte de la réponse

Attachée à la protection des droits de l'homme, la France est intervenue régulièrement auprès des autorités émiriennes afin de faire valoir toute l'importance qui s'attache à un meilleur respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles tels qu'ils sont prévus dans les différentes chartes internationales. Les autorités du pays y ont répondu par des gestes positifs, notamment en 1995, lorsqu'après intervention des autorités françaises, le tribunal d'Al Aïn a commué en châtiment corporel la condamnation à mort d'une jeune Philippine. La France est à nouveau intervenue pour qu'une issue honorable soit donnée à cette affaire. De même en 2000, la cour d'appel de Fujairah a transformé une condamnation à mort en une peine de prison limitée, suite à une démarche effectuée par l'ambassade de France à Abou Dabi au nom de l'Union européenne. Il convient toutefois de garder à l'esprit que la question des droits de l'homme et les atteintes dont ils font l'objet aux Emirats Arabes Unis, se pose avec une acuité moindre que dans d'autres pays de la région. Dans le cadre des contacts réguliers entre l'Union européenne et le Conseil de coopération des Etats arabes du golfe (CCEAG), la France a engagé depuis plusieurs années un dialogue sur les droits de l'homme avec la fédération des Emirats Arabes Unis. Ainsi, dans le texte adopté lors de la dernière réunion ministérielle UE/CCEAG, qui s'est tenue à Grenade le 28 février 2002, les Etats membres de L'UE et du CCEAG ont rappelé que « tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants ». Les deux parties ont réitéré leur attachement constant à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme et estimé nécessaire de maintenir un dialogue sur les droits de l'homme. Fidèle à ses principes, la France continuera d'oeuvrer sans relâche auprès des autorités émiriennes, à titre bilatéral comme au sein de l'Union européenne, en faveur du respect des droits de l'homme dans ce pays, comme elle le fait envers tous les pays, y compris ses plus proches partenaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72992

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 805

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2295